

# Lettre d'info municipale

Mairie de Saillans

N° 25  
HIVER 2019

Le mot de l'équipe municipale

## Sommaire

Notre garde champêtre nous quitte .....	2
Référendum .....	2
Repas des Aînés .....	2
Travaux de la maison médicale .....	3
Campagne de dons CCAS .....	3
Travaux 2019 .....	4-5
Les agents municipaux .....	6
Etat civil .....	7

### DOSSIER EAU

Eau potable : maintenir une gestion en service public .....	8 à 10
Vers une gestion de la ressource en eau .....	11
Travaux dans le Rieussec, de Véronne à Saillans .....	12

Les Sapeurs Pompiers recrutent ! .....	12
Rappel : Merci de tailler vos haies... régulièrement... ..	13
Bilan énergétique de l'éclairage public .....	14
Linky, des nouvelles de notre avocat .....	14
GAP « concertation à propos des pesticides » .....	15
Abri du besoin .....	15
Autour de l'école .....	16
Vous avez dit "patrimoine" ? .....	17
Fondation du Patrimoine .....	17
Lancement d'études avec le CAUE .....	18
Nouvelles du Forum .....	19
Marché : une année satisfaisante mais un bilan mitigé pour les forains .....	20
TIGA « Territoire Innovant de Grande Ambition » .....	20
Economie locale, ça roule ! .....	21 à 23
Nouveaux commerces à Saillans .....	23
L'agriculture est aussi à l'ordre du jour ! .....	24
Appel à projets "centre"-ville" et villages" .....	25
Photos-souvenirs .....	26-27
Révision du PLU : la dernière étape .....	28

**INVITATION  
DIMANCHE 26 JANVIER**

Salle des Fêtes

à 18h  
**VOEUX**  
de la municipalité

**DIMANCHE 23 FÉVRIER  
Repas des Aînés**

page 2

### Ce sera la dernière lettre et le dernier édit de notre mandature.

En 2014, simples citoyennes et citoyens, comme vous, nous avons découvert la mairie de l'intérieur. Nous avons collaboré avec des agents communaux au service de la collectivité. Leurs conditions de travail ne sont pas faciles. Les demandes nombreuses et diverses, la pression régulière, sont leur lot quotidien. Tous les élus tiennent à les remercier : nous avons découvert des personnes disponibles, sensibles à l'intérêt général et toujours prêtes à rendre service à la population. Nous les avons un peu perturbées aussi, il faut le dire, avec notre fonctionnement collégial et les allées et venues incessantes d'habitants aux réunions. Nous espérons qu'ils ne nous en tiendront pas rigueur et leur souhaitons de poursuivre une heureuse carrière.

Pour nous, cela a été une belle expérience. Nous avons mis de l'énergie et beaucoup de temps au service de l'intérêt commun et pour créer des passerelles d'échanges, entre générations, entre habitants de toutes origines en veillant à ne privilégier personne. Il est vrai que cela a été parfois difficile, voire conflictuel.

Nous en gardons surtout une grande fierté d'avoir été les représentants d'une importante envie de changement de pratique communale. La mairie est devenue une maison ouverte, vivante, avec des rencontres nombreuses et régulières. Avec l'implication de nombre d'entre vous, nous avons créé des espaces d'expression et de co-construction. Tout ce qui se passe à la mairie est maintenant facilement accessible : panneaux d'affichage, site internet, lettre d'info... Nous espérons que ces acquis resteront, quelle que soit la nouvelle équipe qui suivra en 2020 et que tous, Saillanaises et Saillanais, nous demeurerons des citoyens responsables.

Récemment, nous avons dû prendre rapidement une décision afin de préserver un service public stratégique, celui de la gestion de l'eau (*lire le dossier p. 8 à 13*). Les services publics doivent être défendus pour l'intérêt commun et vous avez été nombreux à le faire : près de 1000 signatures récoltées en moins de 3 semaines pour maintenir des horaires d'ouvertures corrects et respectés à la Poste

Bonnes nouvelles de fin d'année, deux décisions importantes pour l'avenir du village viennent de nous parvenir :

- La commune de Saillans fait partie des 10 communes drômoises retenues de l'appel à projets du département "Centres-villes et villages" : c'est 50% de subventions pour toutes les études, (au lieu de 30% pour une partie seulement) et 10% supplémentaires soit 40% au lieu de 30% pour certains travaux (*lire p. 25*).

- L'arrêté préfectoral permettant à la commune, de façon exceptionnelle, d'obtenir plus de 80% de subvention pour la restauration de notre église a été reçu en mairie.

**Avec tous les agents, l'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin d'année et une année 2020 pleine de promesses.**

**VENDREDI 17 JANVIER  
À 18H**

**Accueil des nouveaux arrivants**

A cette occasion, une nouvelle version du guide pratique *Le Livret Habitants* leur sera remis. Ce guide est aussi téléchargeable sur le site de la mairie, menu «en un clic»

**Saillans**  
demain

**RÉVISION DU PLU :  
ENQUÊTES PUBLIQUES  
PAGE 28**

## Saillans au quotidien



**Valérie Ribeiro** a intégré la mairie le 31/10/2019 en tant que stagiaire dans le cadre de sa licence professionnelle "métiers des administrations et collectivités territoriales". Cette formation en alternance se déroule du 31/10/2019 au 30/06/2020. Elle vient en soutien des services administratifs notamment du secrétariat général. Les agents communaux et les élus lui ont réservé le meilleur des accueils et se réjouissent d'ores et déjà de sa présence à cette période charnière. Souhaitons-lui toute la réussite qu'elle mérite dans son cursus.

## Notre garde champêtre nous quitte

Thierry Pellissier et sa famille profitent d'une opportunité offerte par une autre commune dans le sud afin de se rapprocher de leur famille. Il a ainsi formulé son droit à mutation avec un délai légal de trois mois, soit un départ courant janvier 2020.

Les élus ont reçu cette annonce comme un choc ! Très apprécié pour ses compétences, sa rigueur, la somme de travail abattu depuis son arrivée, la commune perd un agent de qualité et d'honneur. Nous savons également qu'il sera regretté par bon nombre d'entre vous, et par les enfants qu'il faisait traverser, auxquels il faisait passer chaque année le permis piéton et internet. Son départ affecte aussi ses collègues à la mairie, les commerçants, les forains, et les élus qui avaient noué un fort lien de confiance avec lui.

Nous lui adressons nos sincères remerciements pour son engagement auprès de la commune en tant que gendarme, puis garde champêtre et lui souhaitons bon vent sous le soleil de la Méditerranée.

## Référendum : pourquoi un dépliant dans la lettre d'info ?

L'entreprise groupe ADP (Aéroports de Paris) doit-elle être privatisée ou rester - mieux qu'aujourd'hui - un bien commun, une propriété publique ?

La municipalité a décidé de favoriser l'information sur ce référendum car c'est une première en France et que l'enjeu est démocratique et constitutionnel. L'occasion nous est donnée d'exercer notre droit de décider, de reprendre ou perdre le contrôle d'un bien commun. C'est aux citoyens de se mobiliser pour répondre à ces enjeux essentiels et décider du sort d'Aéroports de Paris.

D'une manière générale, les initiatives qui favorisent une meilleure vie démocratique nous semblent importantes à promouvoir, notamment à l'occasion de ce référendum d'initiative partagée : [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr).



## Repas des Aînés

**Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 23 février 2020.** Cette année il a été avancé, campagne électorale oblige. C'est le restaurant « Les Mets Tissés » qui réglera nos aînés.

Produits locaux et mets faits maison aiguïseront les papilles. Ce repas est offert aux personnes à partir de 70 ans. La commune prend en charge cette dépense. Mais il est ouvert à des personnes plus jeunes avec une participation de 20 €. Le CCAS aidé de la « Petit'Entraide » s'occupe de la décoration, de l'installation et du service. Les inscriptions se font à l'accueil de la mairie. Bienvenue à toutes et à tous ! ■



**Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars (1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 22 mars (2<sup>e</sup> tour)**

**Le bureau de vote de Saillans ouvre le dimanche à 8 heures et ferme à 18 heures à la Salle polyvalente.**

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils et politiques. Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le 7 février 2020. Nous vous conseillons de le faire avant cette date pour éviter tout délai de télétransmission. N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de doute.

Pour un vote par procuration, le mandant doit se présenter **personnellement** à la gendarmerie et être muni :

- d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) ;
- du formulaire de vote par procuration.

Prenez vos précautions et faites les démarches à l'avance. ■

## Travaux de la maison médicale



Le 15 novembre les infirmières ont pu visiter les lieux et en ont apprécié la surface et la disposition.

En rez-de-jardin la grande salle voûtée est, elle aussi, pratiquement terminée, en attente de la pose des sanitaires adaptés aux enfants et de l'éclairage. Le 7 novembre les déléguées de la CCCPS et de la PMI départementale ont visité ce local destiné au périscolaire et à l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour préciser les dernières exigences pratiques pour l'accueil de jeunes enfants.

**Sous la surveillance de Jean-Charles Gaux, les travaux avancent bien et malgré des retards de certains entreprises, leur fin est prévue début 2020.**

En rez-de-chaussée, la maison de santé comprend 3 cabinets de médecins, une salle d'attente, un secrétariat et des sanitaires, ainsi que le cabinet infirmier (2 pièces) et la coursive extérieure à l'ouest. Les peintures et carrelages sont achevés ainsi que la pose des dalles de plafond, des radiateurs, des éviers, et de tout le petit matériel électrique.

A l'étage, les appartements réalisés par DAH sont également bien avancés.

Extérieurement chacun peut maintenant apprécier la couleur du crépi et des volets. L'ancienne plaque de bronze indiquant Véronne et Egluy a été rénovée et reposée.

Enfin les réseaux "eau potable", "assainissement" et "chauffage" venant de la chaufferie à bois municipale, viennent d'être raccordés et le trottoir reconstitué ; l'accès handicapés se fera devant la porte du cabinet infirmier par le rehaussement de la chaussée. ■

Solidaire,  
je soutiens le  
Centre communal  
d'action sociale  
(CCAS)

Je fais un don !

## Campagne de dons CCAS

Comme chaque année depuis 2015 le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vous sollicite pour une campagne de dons. La générosité n'est pas un vain mot dans notre village. Les campagnes de 2015 à 2018 ont permis au budget du CCAS 6 740 € d'offrir des aides supplémentaires à des personnes en difficulté. Elles ont pu répondre à toutes les demandes souvent initiées par les assistantes sociales mais aussi par des particuliers qui ont connu des moments difficiles.

Le CCAS c'est

- L'organisation de la Semaine Bleue dédiée au vieillissement de la population
- Un budget alimenté par les ventes des concessions, par les dons cités ci-dessus.
- Des subventions attribuées aux restos du cœur (200 €) et à l'association Vivre A Domicile (200 €)
- Des aides à des personnes en difficulté 10 127,06 € (de 2014 à 2018)
- La distribution de boîtes de chocolat aux anciens hospitalisés ou en maison de retraite.
- Un flyer de sensibilisation, diffusé dès 2014.
- La participation suivant des critères établis à l'attribution des logements sociaux (Cresta, immeuble Bouisse, immeuble Eymard, maisons bois). ■

### REMERCIEMENTS à la commission Transparence-Informations

Vous tenez entre vos mains la 25<sup>e</sup> édition de la Lettre d'info municipale. Toute l'équipe municipale tient à remercier les habitantes et habitants qui se sont impliqués durant 6 ans pour vous informer. Ce sont de nombreuses heures qu'ils ont consacrées (qu'on ne peut plus compter !) pour permettre une information soignée, précise et compréhensible pour toutes et tous. Nous nous devons de citer leurs noms : Florence Alicot, Pascal Denavit, Blandine Lacour, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Maud Petetin, Jean-François Perrot.

## Travaux 2019

QUOI	Où - Pourquoi	Comprendre	Période de réalisation
<b>Sécurité autour de l'école</b>	Marquages au sol autour de l'école	Réfection des marquages pour plus de visibilité.	été 2019
<b>5<sup>ème</sup> classe à l'école</b>	Déménagement du périscolaire	Montage du mobilier et installation.	été 2019
<b>Réparations majeures du réseau d'eau potable</b>	N°1 Grande Rue - Pont du Rieussec : réparation des réseaux haut et bas service d'eau potable. Les liaisons entre les parties rénovées dans les années 2000 (Grande Rue) et celles plus anciennes du pont ont révélé des fuites.	Ces réparations coûteuses ont permis d'économiser l'eau potable et d'éviter une coupure de réseau pour une grande partie de Saillans.	Octobre 2019
<b>Réparations au poste de relevage des eaux usées</b>	La station de relevage des eaux usées de la Zone d'Activité de la Tuilière a subi un afflux anormal de graisses.	Changement de la roue et l'anneau de redressement : main d'œuvre et essai + chaîne inox pour les deux pompes et panier dégrilleur.	Octobre 2019
<b>Réparations diverses 2019 sur les réseaux humides</b>	Sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées.	Des interventions systématiques pour contenir les fuites au plus vite.	Toute l'année 2019
<b>Schéma Général d'Assainissement et pluvial; schéma d'adduction d'eau potable</b>	Etudes pour la révision du PLU et pour les travaux à programmer.	Le schéma général d'assainissement est à l'enquête publique et est couplé avec celle de la révision du PLU. Schéma directeur des eaux potables avec propositions d'actions, schémas d'assainissement et des eaux pluviales.	fin 2019
<b>Sécurisation de l'avenue George Coupois</b>	Chaucidou (Chaussée à Voie Centrale Banalisée = C.V.C.B. ) et réalisation de 2 ralentisseurs de type passage surélevés aux normes de sécurité en plus du gendarme couché existant.	GAP sécurisation de l'avenue G. Coupois, conforté par des réunions du Comité de Pilotage. Le dossier de subvention a été déposé au Département de la Drôme au titre des aménagements de sécurité.	2020
<b>Restauration de l'église Saint-Géraud</b>	Extérieurs Est et Sud de l'église, relancer l'architecte missionné pour la consultation des marchés de travaux.	Travaux condensés en 2 tranches 2020 et 2021, une partie de la maîtrise d'œuvre a été budgétisée en 2019, mais devra être reportée en 2020.	En 2020
<b>Remise en état du mur Nord Ouest du cimetière (le long du chemin des Essarts)</b>	Cimetière de Saillans, report des travaux début 2020.	Réfection des murs du cimetière, dernière phase de réfection des murs du cimetière.	Début 2020
<b>Réfection de chemin à la suite de fortes pluies</b>	Chemin des Claux, partie publique haute après le pont : mise en place d'une tranchée drainante.		Décembre 2019
<b>Mur de soutènement début du chemin de Saint-Jean face au N° 70</b>	Mur de soutènement appartenant au fonds dominant, c'est-à-dire la commune	Les fuites d'eau du réseau d'eau potable du chemin de Saint-Jean sont récurrentes et tendent à miner le mur de soutènement. La rénovation du réseau d'eau potable est programmée dans le cadre d'un P.U.P. (Projet Urbain Partenarial) signé avec l'aménageur du quartier Montmartel Ouest.	Août 2019
<b>Aménagement parking du Rieussec</b>	Choix d'une A.M.O. Assistance à Maitrise d'ouvrage, la commune gardant la maîtrise du projet ; décalage dans le temps du projet (A.M.O.).	Pour l'aide aux travaux à réaliser, les quantités à définir et le choix de la ou des entreprises; avec comme base le relevé topographique d'un géomètre. Le projet élaboré sera présenté aux habitants en 2020. Le levé de géomètre a été réalisé.	En 2020
<b>Aménagement parking du Rieussec</b>	Travaux d'aménagement.		En 2020
<b>Aménagement parking du Rieussec</b>	Candélabre solaire autonome pour le passage à gué. Candélabre supplémentaire sur la montée d'escalier du bord de Drôme (suite au travail des enfants sur le PLU).	Lié avec les travaux d'aménagement du parking, maîtrise d'ouvrage SDED.	En 2020

## Saillans au quotidien

<b>Installation de barres à vélos</b>	Fossé et d'autres sites. Projet mutualisé sur le territoire de la CCCPS	Demandes récurrentes reportées pour cause de besoin d'installation d'au moins une cage à vélos en centre bourg.	
<b>Installation de nouvelles corbeilles à papiers, corbeilles + cani-sacs</b>	Centre bourg.	Coller au mieux aux usages de la voie publique (GAP Propreté d'avril 2019).	Prévu 2020
<b>Protection des terrains de tennis</b>	Chapelains/Maladrerie - tranchée et bourrelet de terre en vue de dévier l'eau de ruissellement qui dégradait les terrains de tennis en aval.		Novembre 2019
<b>Rénovation des terrains de tennis</b>	Travaux conduits et financés par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans		Fin 2019 - début 2020
<b>Taille des arbres</b>	Centre bourg : continuation de la mise en valeur des arbres et sécurisation.	Les dégâts de la neige du 14 novembre ont affecté les arbres encore en feuilles et en état sanitaire moyen voir médiocre. Il reste beaucoup à faire en régie municipale.	Janvier 2020
<b>Maison médicale + accueil enfance</b>	Étapes du chantier : extérieurs enduits, toutes menuiseries, trottoir, restent à faire la cour intérieure et la chaussée avec accès PMR.	Livraison fin 2019.	Février 2020
<b>Réseau informatique de la mairie</b>	Rationalisation et sécurisation du réseau informatique de la mairie (tous les bureaux et salles de réunion); adaptation au branchement de la fibre optique.	Après vérification des normes par l'APAVE ; préconisation de Numérian (ex. Inforoutes)-prestataire de services informatiques de la mairie.	Mai 2020
<b>Logiciel Ebène de gestion des concessions du cimetière</b>	Secrétariat de la mairie : pour optimiser les réponses aux demandes des familles saillanaises.	La gestion se faisait bien mais avec un tableur Excel , outil informatique personnalisable mais qui s'avère difficile en matière d'utilisation transversale. La formation est incluse dans la fourniture du logiciel qui est fourni sous forme d'abonnement permettant les mises à jour (en particulier en matière de réglementation).	Novembre 2019
<b>Nouveau Colombarium</b>	Cimetière de Saillans : création d'un nouveau Colombarium venant compléter les capacités de celui en place. Il sera implanté dans la zone basse du cimetière et donc très accessible.	Ce nouveau Colombarium disposera de 12 à 15 cases et pourra être agrandi par la suite. Les souches de cyprès en place seront enlevées avant la fin 2019.	Début 2020
<b>Mise aux normes électriques</b>	Ancien gîte de Tourtoiron. Nécessité de mise aux normes électriques, rapport de l'APAVE.	Chantier participatif pour assurer la conformité et les fuites d'eau.	En 2020
<b>Panier de basket du préau de l'école</b>	Préau de l'école élémentaire, pour jeux de ballon à l'abri de la pluie.	Adaptation et installation d'un panier de basket et d'un filet pare ballons séparant le préau en deux.	Oct-19
<b>Cage à vélos - école</b>	Cour de l'école, aménagement d'un recoin de l'extension de l'école avec la construction d'une cage pour des vélos abrités de la pluie.	En remplacement du chalet de la cour élémentaire, construction et mise en place par un artisan saillanais.	Fin 2019/début 2020
<b>Cage à feuilles, adaptée au nouveau camion Isuzu</b>	Ramassage des feuilles à l'aspirateur à feuilles.	Le camion ayant été changé : un nouvel équipement parfaitement adapté a été créé par un artisan saillanais.	Octobre 2019
<b>Une nouvelle fourgonnette de type VL, de grande capacité : Nissan Optima électrique</b>	En remplacement de la Kangoo diesel 1ère immatriculation = juillet 2001, achetée d'occasion en 2014.	Véhicule disposant d'une très bonne autonomie (200 km en conditions normales d'utilisation) ; équipé d'une attache remorque, d'une galerie de toit, d'un tri-flash et d'un marquage spécifique de sécurité.	Janvier 2020

## LES AGENTS MUNICIPAUX (au 15 décembre 2019)

**Garde Champêtre**  
Thierry Pellissier



**Secrétaire générale**  
Nathalie Bonnat



**Responsable Services Techniques**  
Éric Chauvet



**Responsable administrative**  
Muriel Martin



**Secrétariat Accueil**  
Alexandra Faure



**Ecole  
ATSEM**

Annick Gramond-Poncet



Amélie Acker



**Agents Services Techniques**  
Pascal Fatras



Raphaël Alpha



**Agente polyvalente**  
Karine Poirée



**Jeudi 16 janvier 2020**

La galette des rois sera partagée avec les agents communaux.

Il est à noter que ceux-ci ont effectué en 2019 deux demi-journées de formation pour renforcer la cohésion entre eux et mieux appréhender le travail d'équipe.

**État civil (au 13 décembre 2019)****NAISSANCES**

DE MATTEO Lou	2-janv-2019	Valence (26)
LEGRAND Noam, Daniel	4-janv-2019	Valence (26)
LEGRAND Séraphin, Michel	4-janv-2019	Valence (26)
CORCOS Yasmine, Hannah	21-janv-2019	Montélimar (26)
AILLIOT MONTIEUX Neige, Catherine, Rose	16-févr-2019	Valence (26)
MELANO Nour	25-févr-2019	Montélimar (26)
PELAEZ CELLIER Max, Joane	25-févr-2019	Valence (26)
HAGENLOCH LEPORI Louise, Suzanne	4-mai-2019	Valence (26)
FOMEL Camélia, Jeannine, Ghislaine	14-mai-2019	Valence (26)
GRUMET Ilan, Pablo	31-mai-2019	Saillans (26)
HOULLON Gabin	20-juin-2019	Valence (26)
LANIEL COMBA Lara, Delfine, Marie	26-juin-2019	valence (26)
FRACHISSE Noa, Louis	5-juil-2019	Valence (26)
BRUN CHAILLOU Tigrane, Michelangelo	11-juil-2019	Montelimar (26)
MULLIEZ VIEILLET Zeldia, Yuna, Itzel	1-août-2019	Saillans (26)
MAIRE Augustine, Sybille	1-oct-2019	Valence (26)
BRET Arön, Patrick, Richard	14-oct-2019	Valence (26)
DROUHET Lya, Thaïs	16-nov-2019	Guilherand-Granges (07)

**MARIAGES**

SAULNIER Florie et DELGADO SANCHEZ-FERRAGUT Ismaël	25 mai 2019	Saillans (26)
AESCHIMANN Eva, Julie et DUPLA Xavier Marie	10-août-2019	Saillans (26)
CALLOUD Cécile, Pierrette et OLIVIER Stéphane	14-sept-2019	Saillans (26)
OSELLA Maeva et JACQUES Tommy	14-dec-2019	Saillans (26)

**DÉCÈS**

GAUTIER Rodolphe	10-janv-2019	Crest (26)
CHANCEL Jean-Pierre	22-janv-2019	Valence (26)
REYNAUD Ernestine, Pauline	2-févr-2019	Crest (26)
DECUYPER Roger, Augustin	13-févr-2019	Die (26)
FÉLIX Guy, Jacques	16-févr-2019	Crest (26)
BOYER René, Julien	22-févr-2019	Crest (26)
CROISSET Bernard, Serge, Georges, Charles	6-mars-2019	Die (26)
BERNIAU Simone, Marguerite	6-mai-2019	Crest (26)
BROCHARD Roland, Maurice, Pierre	18-mai-2019	Valence (26)
GUEYDAN Bernard, René, Marie	25-mai-2019	Guilherand-Granges (07)
ALDERS Antonius, Lucas, Maria	27-juil-2019	Valence (26)
PINGUET Henriette, Louise	27-juil-2019	Crest (26)
PLANQUELLE Alain, Laurent, Daniel	6-août-2019	Saillans (26)
BOUILLET Solange, Julienne, Marie	21-sept-2019	Saillans (26)
WEBER Wolfgang, Matthias	22-sept-19	Crest (26)
ALBERT Raoul, Paul	28-sept-2019	Crest (26)
LÉGUEVAQUES Dolorès, Jeanette	13-oct-2019	Die (26)
GUZMAN Bernard	19-oct-2019	Saillans (26)
BACCHETTA Jean, Pierre	27-nov-2019	Valence (26)
SIGNORET Serge, Jean, Michel	28-nov-2019	Crest (26)

Cette liste est extraite du fichier officiel de déclarations d'état civil en mairie de Saillans. Certains noms d'usage peuvent être différents du nom d'état civil.

## Eau potable : maintenir une gestion en service public

**L'équipe municipale a dû prendre en septembre une décision importante sur la gestion de l'eau à Saillans : abandonner la régie communale pour intégrer une régie intercommunale : le Syndicat intercommunal des Eaux Mirabel Piégros Aouste (SMPA).**

L'évolution de la situation en matière de gestion de l'eau nous a placés devant un choix : **soit préserver la gestion publique, soit laisser possible une gestion par délégation à une entreprise privée** (comme à Crest par exemple). **Les élus et la majorité des habitants ont toujours annoncé leur volonté de gérer cette compétence directement au sein d'un service public.** D'où le choix du SMPA.



L'augmentation de la population, la hausse des exigences de l'Agence de l'Eau et de la Police de l'Eau, la ressource en eau qui sera, demain, un véritable enjeu, nécessitent une gestion plus stricte que par le passé. Il faut aussi anticiper le renouvellement des équipements et améliorer les réseaux. Dans le cadre de la révision du PLU, les schémas directeurs avec plans ont été réalisés : les investissements qui en découlent sont importants. Nos agents ont su répondre rapidement lorsqu'il y a eu des fuites, mais de nouvelles compétences vont être nécessaires pour l'avenir. Tout cela change les conditions d'exercice de la régie communale.

Les choses se sont accélérées cet été avec la décision **de repousser le transfert obligatoire de l'assainissement vers l'intercommunalité du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026** en même temps que le transfert de l'eau potable (courrier du Ministre chargé des collectivités territoriales en date du 23/07/2019). Les contacts avec les élus des autres communes nous ont amenés à nous poser la question : quelle meilleure stratégie avoir d'ici 2026 ?

### La commune avait trois possibilités :

- **Rester en régie communale** avec une délégation de service public pour la maintenance des équipements actuels et un marché à bons de commande pour les réparations
- **Déléguer à une entreprise privée** le fonctionnement, les travaux et les investissements concernant l'eau et l'assainissement

- **Intégrer un syndicat public** tant pour le fonctionnement que pour les travaux et investissements.

Pour les 2 premières solutions, la commune doit désormais **passer des marchés** (au vu des montants annuels de travaux et selon les recommandations de la Cour Régionale des Comptes). Sachant que le prix est un élément très important parmi les critères de sélection, nous n'avons par conséquent **aucune certitude qu'une entreprise locale puisse remporter les marchés**. Par contre, nous savons que les entreprises du secteur privé (comme Véolia, Suez...) entrent régulièrement dans les communes par le biais des marchés de travaux, en proposant des tarifs attractifs, avant de les augmenter secondairement ; et alors cette entrée a toutes les chances d'être définitive, car, si on veut y mettre fin, comment réorganiser un service qui aura disparu ?

D'autre part, certains habitants ne semblaient pas écarter l'idée de privatisation.

En septembre, il a été décidé d'entamer une concertation avec la population. Malheureusement il n'y avait plus de possibilité de repousser la décision à cause des délais pour constituer le nouveau périmètre du syndicat.

L'équipe municipale a donc pris la décision d'adhérer au SMPA, Syndicat intercommunal des Eaux Mirabel Piégros Aouste.

## Pourquoi choisir le SMPA ?

Le SMPA est un syndicat public, intercommunal composé de délégués des communes membres et d'un Président désigné par ceux-ci pour 6 ans (durée du mandat municipal). Il n'y a pas d'actionnaires à rétribuer, et les excédents sont réinvestis dans les biens publics. Regroupant 4 communes, il permet aussi des économies d'échelle. Saillans, seule, ne peut rivaliser dans les négociations tarifaires avec un syndicat regroupant beaucoup plus de travaux et d'investissement.

Saillans se situe en ZRE : Zone de Répartition des Eaux. A ce titre, les structures intercommunales peuvent bénéficier de 10% de subventions supplémentaires ; **la commune seule perdrait donc de fait 10% de subvention** soit 85 000 € pour les travaux identifiés comme nécessaires par les schémas d'eau et d'assainissement.

La **mutualisation** des investissements, des connaissances et des moyens, sur les plans technique et administratif permettra de profiter des compétences du SMPA : nos agents, du fait des besoins de la commune, sont très polyvalents. S'ils ont une excellente connaissance de nos réseaux, ils ne peuvent avoir l'expertise d'agents uniquement dédiés à l'eau et à l'assainissement ce qui est le cas au SMPA qui intègre un ingénieur dans ses services. Une gestion plus performante permettra de limiter les pertes d'eau, d'améliorer le rendement, d'éviter des pénalités de l'Agence de l'Eau pour des fuites d'eau repérées tardivement par exemple. Sur le plan comptable le SMPA permettra la mise en place **d'une facturation fractionnée, 2 fois/an** ; nos services, actuellement, ne peuvent pas absorber tout ce travail supplémentaire accru par l'aug-

mentation de la population de Saillans mais surtout par les nouvelles exigences de l'Etat (notamment la dématérialisation des procédures administratives).

Enfin, par notre adhésion, le SMPA pourra étoffer son service et envisager le transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCCPS en 2026 en restant en régie publique.



Les bureaux du SMPA

## Quelles sont les conséquences de l'adhésion au SMPA ?

Certes, Saillans ne décidera plus seule de la gestion de l'eau qui sera mutualisée, mais la commune aura voix comme toutes les communes adhérentes. Au sein du syndicat, chaque commune présente ses priorités, en plus des besoins techniques repérés par les agents. Depuis la création du syndicat (30 ans) tous les projets portés par des communes ont été réalisés. Par contre il peut y avoir des reports de 1 ou 2 ans en fonction des besoins et des possibilités financières du syndicat. **Si Saillans était restée isolée, il aurait fallu attendre les retombées d'augmentation de tarifs pour pouvoir entreprendre les travaux importants nécessaires.** ■

## Comment fonctionne le service aujourd'hui :

**Sur le plan administratif :** Les documents réglementaires (Agence de l'eau, par exemple) et les dossiers pour travaux et subventions sont élaborés par la secrétaire générale. La facturation est assurée par les agents de la mairie ; elle est établie une fois par an. Le suivi des impayés et les recours sont directement et entièrement gérés par la trésorerie située à Crest.

**Sur le plan technique :** l'entretien courant (inspection des sources, pompes de relevage...) est assuré par les agents des services techniques, de même que certaines petites réparations. Les fuites sont réparées par une entreprise locale (Objectif Eau) pour un montant annuel moyen de 31 000 € HT sur la période 2017 à 2019. La relève des compteurs est effectuée en partie par les agents de la mairie, en partie par l'entreprise Objectif Eau.

Tout ce travail représente 1,2 équivalent temps plein.

Comparaison des tarifs actuels avec ceux du SMPA		
120 m <sup>3</sup> correspondent à la consommation moyenne d'une famille de 2 adultes et 2 enfants		
	FACTURE POUR 120 M <sup>3</sup> régie municipale en 2019	FACTURE POUR 120 M <sup>3</sup> SMPA en 2023
<b>Distribution de l'eau</b>	Total TTC	Total TTC
Frais de confection de rôle	3,48	0,00
Abonnement eau	40,09	68,58
Location compteur	12,66	11,13
Consommation eau	151,92	164,58
<b>Total Distribution de l'eau</b>	<b>208,15</b>	<b>244,29</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	Total TTC	Total TTC
M <sup>3</sup> des eaux consommées	0	91,08
Abonnement assainissement collectif	41,80	42,90
Assainissement CCCPS	149,16	149,16
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>	<b>190,96</b>	<b>282,04</b>
<b>Autres organismes publics</b>	66,64	59,88
<b>TOTAL</b>	<b>465,75</b>	<b>587,31</b>
<b>Soit une augmentation de 30 € par an en moyenne sur 4 ans</b>		

La facturation comprendra en plus des abonnements et taxes, le prix "eau potable" des m<sup>3</sup> consommés mais aussi, comme cela se pratique dans de nombreuses communes le prix "assainissement" des mêmes m<sup>3</sup> consommés. C'est l'encaissement de ces factures qui permet les investissements que ce soit sur le réseau eau potable ou celui de l'assainissement. L'augmentation des tarifs sera progressive sur 4 ans (« lissage »). Et la facturation aura lieu deux fois par an, conformément à la loi.

Par la suite, dans le cadre du SMPA, il sera possible **d'étudier un tarif différencié en fonction des consommations**. Si Saillans avait gardé le système actuel de gestion, **compte tenu des travaux à réaliser, une augmentation du coût de l'eau était inéluctable pour les prochaines années et la facture totale serait montée à plus de 620 €.**

#### EN CONCLUSION :

Notre volonté d'adhésion au SMPA a été guidée par :

- L'obligation économique et administrative de modifier le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement
- La nécessité de gagner en expertise
- L'évolution des directives de l'État quant au transfert de la compétence assainissement à la CCCPS
- La volonté de maîtriser au mieux l'augmentation inéluctable des coûts
- La volonté de rester dans le secteur public et de conforter à moyen terme le SMPA, pour espérer rester en gestion publique à l'horizon 2026. ■

## Vers une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau

Dans notre vallée, l'eau est une source de vie indispensable au quotidien et pour l'économie, mais cette ressource est fragile, surtout dans un contexte de changement climatique. Parce que les habitants, les usagers, les élus et techniciens de la vallée en ont conscience depuis des années, ils se coordonnent pour mieux gérer et protéger les rivières, les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ils se réunissent régulièrement depuis plus de vingt ans au sein d'une Commission Locale de l'Eau, qui est animée par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (dont le siège est à Saillans). La Drôme a fait l'objet du premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en France en 1997. Aujourd'hui ce schéma est en cours de révision et s'est fixé des objectifs à partir de l'état des lieux mis à jour en 2018. Pour en savoir plus : <http://www.riviere-drome.fr/>

### État des lieux

**Le bassin versant de la Drôme**, c'est 106 km de Drôme, 500 km d'affluents, 1800 km<sup>2</sup> dont 26 % de terres cultivées, plus de 50 % territoires boisés, moins de 2 % de zones humides, une biodiversité très riche avec 116 espèces à valeur patrimoniale, plus de 80 communes pour 50 000 habitants dont 75 % à l'aval de la rivière.

Le bassin de la Drôme fait une transition entre un milieu montagnard et un milieu méditerranéen. Sa population est en augmentation (4,17 % entre 2006 et 2017), avec un habitat diffus, un taux important de résidences secondaires et une forte fréquentation touristique estivale.

Les 2 grandes activités économiques restent l'agriculture et le tourisme.

### L'eau dans le bassin de la Drôme

La qualité de l'eau superficielle ou souterraine est chimiquement bonne.

La dynamique des cours d'eau est généralement bonne malgré des altérations dues aux digues, protections des berges, gravières et seuils.

Dans les cours d'eau et les zones humides, on constate le développement d'espèces invasives. Des coupes à blanc (abattage systématique des arbres sur toute une surface) en bord de cours d'eau fragilisent les rives et les milieux.

Sauf autour de Die et entre Beaumont et Luc, la qualité des eaux de baignade est bonne là où elle est mesurée.



Ces dix dernières années, des crues biennales jusqu'à quinquennales ont entraîné des érosions de campings et de terres agricoles, la mise à jour de décharges, l'inondation de voies de communication, la dégradation d'ouvrages de protection, ...

### L'utilisation de l'eau

Les **besoins en eau** pour l'irrigation (~ 8 Mm<sup>3</sup>), l'eau potable (~ 4,5 Mm<sup>3</sup>) et l'industrie (~ 0,8 Mm<sup>3</sup>) sont **supérieurs à la disponibilité de la ressource** : il est indispensable de réaliser une **réduction globale minimum de 15 %** et jusqu'à 70 % pour la Grenette (entre La Répara et Grâne), **en particulier du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre**.

#### Objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

*en gras, ce qui peut être mis en œuvre*

1. Une gouvernance qui permette de mettre en cohérence les politiques territoriales, rendre le territoire plus résilient au changement climatique, **informer et sensibiliser les habitants de la vallée**.
2. **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les écosystèmes, limiter les impacts lors de l'accès aux cours d'eau.**
3. Priorité à la santé publique : disposer d'eau potable de qualité actuellement et dans l'avenir, **lutter contre les pollutions**, avoir des cours d'eau baignables.
4. **Partager l'eau** dans le respect des volumes et des débits réglementaires. Anticiper les pénuries d'eau en économisant l'eau de la Drôme et de ses affluents **en particulier du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre**.
5. Bien connaître les crues et les inondations afin de mieux gérer leurs effets.

## Travaux dans le Rieussec, de Véronne à Saillans



**Le Rieussec se porte bien ! M. Olivier Bielakoff, du SMRD (Syndicat mixte de la rivière Drôme), a noté la présence de l'écrevisse à pieds blancs en amont de Château-Vieux : témoignage d'un écosystème en très bon état avec une belle diversité végétale, adaptée à l'environnement.**

Mais il a aussi des crues, parfois dévastatrices comme en 1992 et en août 2008. Il est donc soumis à un **Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) couvrant 1600 km<sup>2</sup>**, dont la conception et l'exécution sont confiées au SMRD. Le programme prévoit des interventions pour une période de 5 ans, la responsabilité des propriétaires riverains restant pleine et entière. Il est financé à 25 % par le département de la Drôme, à 30 % par l'Agence de l'Eau (s'il s'agit d'une prestation effectuée par un organisme d'insertion professionnelle), et à 45 % par le SMRD (75 % si l'agence de l'eau ne finance pas).

Les propriétaires riverains de Véronne et de Saillans ont été conviés le 28 novembre 2019 à une réunion en mairie de Saillans pour un exposé du sens de la démarche, de la nature des travaux... et un rappel des

droits et des devoirs des riverains. Ils ont reçu une plaquette documentaire. 24 personnes ont assisté à cette réunion.

Les travaux commenceront début 2020 en allant de l'amont vers l'aval. M. Olivier Bielakoff assurera la transmission des consignes techniques au prestataire ainsi que le suivi des travaux. ■

## Les Sapeurs Pompiers du Pays de Saillans recrutent !



Avec 160 interventions à notre actif (en constante évolution), **nous devons augmenter nos effectifs pour l'année 2020.**

A ce jour nous sommes 21 sapeurs pompiers actifs et devons être mobilisables 7/7 jours et 24/24 heures. (Gardes planifiées en fonction de vos disponibilités.)

Nos interventions sont diverses et variées, avec pour 2019 73 % de secours à personnes, 12 % d'accidents de la circulation, 2 % d'incendies, 13 % d'interventions diverses et spécialisées.

Notre caserne, dont l'avenir va évoluer positivement, va être dotée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 26) de nouveaux équipements, de nouveaux véhicules :

- Un camion-citerne grande capacité pour les feux de forêts
- Un véhicule de première intervention incendie sur châssis Land Rover
- Un véhicule tous usages pour les interventions diverses et le balisage/protection des accidents de la route.

Ils viennent renforcer un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV), un camion-citerne feux de forêts adapté à notre secteur (CCFMA) et un Land Rover (véhicule léger hors route polyvalent).

Vous avez à cœur de protéger cette magnifique vallée qu'est la vallée de la Drôme, son environnement, sa faune, sa flore, ses habitants ... Vous souhaitez vous investir, rejoignez-nous !

**Pour tous renseignements, contactez le chef de Centre :  
Fabrice GAY au 06 44 09 57 58 ou  
son adjoint : Maël AUBENAS au 06 47 06 91 24.**

### INVITATION

Cérémonie le 22 février 2020 à 11 h à la Caserne

## Rappel : Merci de tailler vos haies... régulièrement



Veillez à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, ne pas gêner le stationnement ou constituer un danger pour la circulation routière.

amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Propriétaire, locataire, qui doit entretenir la haie ? Dans le cadre d'une location, c'est au locataire de s'occuper du jardin. Le décret n°87-712 du 26 août 1987, listant les réparations locatives dont il a la charge, précise ainsi que le locataire doit s'occuper de la taille, de l'élagage et de l'échenillage des arbres et arbustes et plus généralement de l'entretien courant du jardin.

Le garde champêtre vous sollicite encore trop souvent par courrier en vous adressant une « injonction de faire ».

L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une

*Suite à la mort du maire de Signes cet été, le gouvernement et les sénateurs ont voulu renforcer l'autorité des maires. Le Sénat a adopté à la quasi-unanimité le projet de loi sur le renforcement des pouvoirs de police des maires. L'une de ces mesures est l'**astreinte de 500 euros maximum par jour pour le manquement aux obligations en matière « d'élagage et d'entretien des arbres et des haies »** Le projet de loi pourrait ainsi être adopté avant la fin de l'année. ■*

## Les dégradations coûtent cher à la commune et nuisent à notre village.



Gare vandalisée, mobilier urbain dégradé, salle du gîte squattée et saccagée, arbre abimé, tags, multiplication d'autocollants, déjections canines, abandon d'ordures ...

Alors que Saillans, commune rurale éloignée des pôles urbains ne connaissait pas ou peu ce type d'incivilités, celles-ci deviennent courantes. Nos agents sont alors mobilisés pour nettoyer, gratter, laver, ranger, remplacer... des heures de travail qui ont un coût pour la commune.

La maxime « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres » concerne particulièrement les espaces communs du village. Elle résume ce qui fonde ou devrait fonder la vie en société au quotidien : le respect, celui que l'on doit aux autres, mais aussi celui que l'on se doit à soi-même. Car ce n'est pas se grandir que de commettre une incivilité, que ce soit par indifférence aux autres, provocation, ou revendication.

Les messages de certains autocollants ou certaines affiches ont un contenu souvent légitime, mais est-il indispensable de dégrader ou de polluer pour s'exprimer ? Peut-être devra-t-on installer un ou deux panneaux réservés à l'expression libre ?

Lutter contre les incivilités, et donc en faveur d'un cadre de vie agréable et harmonieux pour les habitants et leurs visiteurs, n'est pas un combat perdu d'avance. Depuis longtemps des citoyens sensibles à la qualité de l'environnement, qui est un bien commun, ont mis en place des actions pour la restaurer, nous tenons à les remercier.

**La commune porte plainte systématiquement pour toute dégradation sur l'espace public. Le garde champêtre sanctionne directement certains faits. ■**

## Bilan énergétique de l'éclairage public

En octobre 2019, les communes de Saillans et d'Aouste-sur-Sye ont été invitées à Beaufort-sur-Gervanne, à un séminaire sur la maîtrise de l'éclairage public et la préservation de l'environnement nocturne. Ce fut l'occasion pour le Parc Naturel Régional du Vercors et des communes concernées de nous présenter le projet de « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Initié par Basile Portier, chargé de mission Biovallée sur l'énergie, ce séminaire nous a donné l'occasion de témoigner de notre expérience en partenariat avec le SDED (Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme).

Une présentation a permis de comprendre l'impact de l'éclairage artificiel sur notre écosystème, sur les nuisances qu'il porte à la biodiversité, et sur notre santé.

Depuis 2014, Saillans a été l'une des communes pionnières sur l'extinction nocturne, rapidement suivie par d'autres communes voisines : Aouste, Crest, Mirabel ...

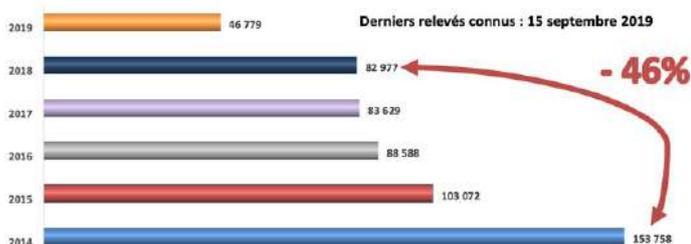
Une enquête menée dans le Rhône montre que 69 % des communes ont d'abord fait ce choix pour des raisons économiques. On estime que l'éclairage public représente 23 % de la facture globale d'énergie des municipalités et 38 % de la facture d'électricité.

### Et à Saillans ?

En continuant à renouveler notre éclairage public notamment par le passage aux LED, nous pourrions facilement dépasser les 60% d'économie d'énergie, selon les données mises à jour par le SDED.

C'est un choix politique qu'il faut poursuivre pour le futur. ■

### Total de la consommation sur la commune de Saillans (kWh)



## Linky, des nouvelles de notre avocat



Maître Raffin, du barreau de Lyon, a été mandaté pour défendre la délibération de la commune suite aux recours engagés par le préfet et ENEDIS, devant le tribunal administratif de Grenoble.

La jurisprudence du Conseil d'Etat n°425975 du 28 juin 2019 a tranché le débat sur la propriété des compteurs d'électricité, confirmant l'exception soulevée par ENEDIS d'un transfert de propriété accompagnant le transfert de compétence.

On peut regretter et critiquer cette position mais tous les tribunaux administratifs s'alignent sur cette jurisprudence pour éjecter les procédures en cours. Aussi, le Tribunal administratif de Grenoble conclut à l'incompétence de la Commune de Saillans pour exiger préalablement à l'installation des Linky, une décision de déclassement des compteurs.

La délibération du 18 mai 2018 du conseil municipal de Saillans est donc annulée par deux ordonnances du 16 septembre 2019 (contentieux ENEDIS et contentieux PREFET). On nous a déconseillé d'interjeter appel.

IMPORTANT : notez que le Tribunal n'a prononcé aucune sanction pécuniaire et ainsi reconnaît implicitement une sorte de légitimité à notre défense communale.

Maître Raffin nous fait une autre proposition :

- Ce peut être un arrêté pris par le Maire, qui ne régle pas la pose du Linky mais rappelle les règles de sécurité minimale qu'ENEDIS doit respecter.
- Ce peut être aussi un arrêté de police générale, fondé sur des troubles à l'ordre public causés par l'installation du Linky sur notre territoire. Le Juge administratif nous reconnaît compétents mais exige des circonstances locales.

Pour son travail d'accompagnement et son mémoire en défense, Maître Raffin a facturé à la commune la somme de 400 € HT. Nous lui adressons nos remerciements pour son engagement et la faible contribution financière au vu du dossier.

Nous vous invitons à rejoindre le GAP (Groupe Action Projet) LINKY, afin d'étudier ensemble la meilleure solution pour la commune et les Saillansons. Un arrêté pourrait être pris avant le printemps 2020.

■

## GAP « concertation à propos des pesticides »

Suite à l'interpellation d'habitants lors du comité de pilotage du 19 septembre sur une prise d'arrêté anti-pesticides, il a été décidé d'organiser avant toute prise de décision une concertation publique. **Un Groupe Action-Projet a donc été créé avec comme objectif l'organisation d'une réunion publique.**

Pour préparer cette réunion publique, 2 rencontres du GAP ont eu lieu en novembre et décembre et une rencontre spécifique élus/agriculteurs en octobre.

Lors de la réunion publique, il s'agit d'établir **un état des lieux**, afin que les habitants connaissent mieux ce qui se fait et ce qui est en train d'évoluer, et de définir s'il est nécessaire (ou non) de prendre un arrêté, même si on le sait symbolique. Et si oui, pour quels contenus et quels objectifs ? Quelles conséquences pour la vie agricole du village ? Si non, la mairie peut-elle proposer d'autres outils pour

faciliter le dialogue entre riverains et agriculteurs, ou solliciter d'autres initiatives existantes sur le territoire ?

Pour une décision cohérente entre tous les acteurs, il est important de partager **le même niveau d'information** : les pesticides, de quoi parlons-nous ? Quelle est la réglementation en cours ? Quelles sont les pratiques agricoles existantes, quels usages des pesticides, quelles pratiques limitant les risques, efforts vers des alternatives ? Il s'agit d'interpeller aussi les autres utilisateurs (jardiniers, secteur public, notamment la SNCF...).

Les rencontres de préparation ont permis d'aborder ces questions et ses réalités dans un esprit de dialogue constructif. A la date d'impression de la lettre d'info, la date de la réunion publique n'est pas encore définie. Elle sera communiquée dès que possible. ■

## Abri du besoin

Depuis 2014, ce lieu propose 24h sur 24 des habits propres, des chaussures et petits objets en état apportés par des personnes convaincues de l'utilité du partage.

Ce local connu bien au-delà de la commune est utile à beaucoup. [cf. article « les boîtes de partage et une boîte géante à Saillans » paru dans la revue *Village* de novembre 2018].

Il est autogéré par des personnes bienveillantes qui s'efforcent non sans mal de le maintenir propre et accueillant afin qu'il reste utile.

De nombreux vêtements et objets divers non réutilisables (TV, mobilier ou objets cassés) doivent être évacués chaque quinzaine, cela pourrait remplir un camion ! Ces dépôts sauvages, incivilités régulières, nuisent grandement au bon fonctionnement de ce lieu.

Depuis quelques temps, l'abri du besoin est régulièrement squatté et dégradé. Devant cette situation, il a été décidé au dernier Comité de Pilotage de fermer les lieux la nuit.

Par ailleurs des fuites de toit importantes ayant été constatées, un devis sera demandé par la commune pour estimer le coût des réparations et apporter une solution. ■

## LA FERME À CYCLES

Modification des horaires de la recyclerie

Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars, ouverture de 14h à 17h les mercredis et de 10h à 13h les samedis.

> Tourtoiron, ancien gîte rural



## Autour des écoles



### Quoi de neuf ?

Nous avons pu ouvrir une 5<sup>e</sup> classe élémentaire pour accueillir l'effectif exceptionnel de 31 élèves de CP, qui sont répartis sur 2 classes. Notre effectif global n'est cependant pas en grande hausse puisqu'il passe de 103 à 110. L'effectif des classes est de 19 à 24 élèves, permettant un apprentissage de qualité. La salle d'atelier disponible est devenue la 5<sup>ème</sup> classe sous la responsabilité de Betty Ponton ; cette salle entièrement refaite l'année précédente a été remeublée complètement par la mairie, et la rentrée a pu se faire dans de bonnes conditions.

Le préau a été réaménagé pour permettre un coin calme et un coin basket avec un vrai panier. Dans la cour, le chalet a disparu. Il avait fait son temps. Une nouvelle construction pour ranger les vélos est en cours de préparation avec Pôle system ; elle sera installée dans le renfoncement vers les escaliers.

La Maternelle a été équipée d'un lave-linge et d'un sèche-linge.

Le kiwi et la vigne vierge plantés au printemps dernier ont résisté à la canicule. Nous attendons la production de kiwi-kiwai, à condition qu'aucune taille ne vienne perturber leur fructification.

Nous nous sommes attachés à améliorer les conditions de travail des ATSEMS.

### SIVU "Les enfants du Solaire"

Afin de répondre toujours mieux aux attentes des familles, des salariés et des enfants fréquentant la cantine, des améliorations conséquentes ont été mises en place :

- achat d'un four de grande capacité, avec des plats de grandes dimensions, coût important : 8 000 €, dont 3 551 € de subvention régionale.
- remplacement d'un vieux réfrigérateur qui a cessé de fonctionner le jour de la rentrée.

**Pour améliorer le quotidien ou répondre aux règles d'hygiène** : pose d'étagères, de portemanteaux supplémentaires et d'un stérilisateur de couteaux.

Pour mieux répondre aux besoins, il a fallu revoir l'installation des locaux déplacer ou acheter des meubles, dont 76 chaises « appui sur table ».

Tous les équipements et les nouveaux produits achetés sont certifiés « Ecocert » afin de répondre aux normes d'hy-

giène exigées en collectivité. Le personnel a été formé à leurs usages.

Le plastique, problématique en collectivité, a été remplacé par du verre robuste et de l'inox. Les verres en plastique du goûter ont disparu au profit de verres passés en machine chaque jour.

**Toujours plus de bio et de local à la cantine** : nous continuons à suivre de près la part de bio et de local dans l'assiette des enfants. Plusieurs cuisiniers de la vallée ont décidé de mettre au menu de la viande bio et d'envisager un achat groupé avec Agricourt une fois par mois à condition de faire le même jour le même type de plat. Cette expérience est en cours. Le goûter est passé au bio et au local

L'inquiétude légitime des parents quant à l'augmentation des effectifs d'enfants d'élémentaires à la cantine et la possibilité de faire 2 services a été prise au sérieux par le SIVU. Compte tenu de l'effectif en baisse des maternelles, nous avons pu basculer quelques enfants de CP quand le besoin était là.

Pour l'année prochaine, les prévisions d'effectifs d'élèves nous permettent d'envisager sereinement la rentrée.

**L'équipe est composée de 8 personnes** assurant l'accueil des enfants. Une jeune en service civique, Anaïs, est arrivée en septembre pour 6 mois. 5 Agents du SIVU ont suivi la formation aux premiers secours avec 5 agents de la mairie. Afin de se conformer aux normes administratives et améliorer leurs connaissances, les agents continuent à se former dans le domaine de l'animation à différents niveaux. 2 agents de la cantine vont participer à une formation sur les normes d'hygiène.

**Nouvel espace pour l'enfance**

L'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe a nécessité le déménagement du périscolaire vers la salle de motricité. Celle-ci est actuellement partagée par les 8 classes de l'école et le périscolaire (SIVU) en attendant l'ouverture de la nouvelle salle sous la maison médicale. Une première visite, pour la

demande d'agrément de l'accueil des moins de 6 ans a eu lieu avec les responsables et élus concernés et a permis de préciser les besoins de chacun sur cet espace.

Nous attendons la date officielle de fin des travaux pour organiser l'échéancier d'ouverture du lieu. ■

**Vous avez dit "patrimoine" ?**

**Les journées européennes du patrimoine (21 et 22 sept 2019) ont eu pour thème "arts et divertissements".** À Saillans, photos et documents sur les nombreuses fêtes traditionnelles saillanaises ont été rassemblés et exposés, les témoignages recueillis et mis à disposition de tous à l'office de tourisme et sur le site web.

Les visites de la salle du conseil municipal ont permis de connaître les artistes, peintres et sculpteurs qui ont œuvré à Saillans.

Dans l'église les visiteurs ont pu découvrir les décors peints sur les murs du chœur et de la chapelle Saint François de Salles, qui feront l'objet d'une restauration prochaine.

Le festival « le goût du la » proposait de la musique classique « gourmande et insolite » comme source de fête et de rencontres à travers tout le village. Un pari osé et réussi...

**Commémoration du 11 novembre 1918 :** pendant la Grande Guerre, Saillans a hébergé un hôpital militaire.

Du 11 au 30 novembre en mairie, une exposition de photos et documents, sur les 83 poilus nommés sur

le monument aux morts et sur la vie des convalescents et du personnel soignant de l'hôpital militaire.

Elle a été préparée par Jean-Pierre Nicolas, Michel Morin, Liliane Argoud, Christine Seux et Sylvaine Laborde du «Journal du Diois». Ce travail de recherche a été possible grâce à l'implication de villageois qui ont mis en commun leurs informations pour les rendre publiques.

On peut recevoir ces documents par internet sur simple demande à [commissions@mairiedesaillans26.fr](mailto:commissions@mairiedesaillans26.fr) ou en laissant un message en mairie. Si vous avez des informations, des photos sur cette période, merci d'apporter vos documents en mairie afin de les scanner !

**Centenaire du décès de Maurice Faure le 19 décembre 2019.** Il est prévu de commémorer cet événement début 2020.



**Convention avec la FONDATION DU PATRIMOINE**, concernant une campagne de mobilisation du mécénat populaire et du mécénat d'entreprise afin de recueillir des fonds pour la restauration des décors peints de l'église Saint-Géraud.

Mme M.F. Bonnard-Manning, déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine est venue à Saillans en novembre apporter cette convention, qui a été signée par elle-même, par Vincent Beillard, maire de Saillans et par Guillemette Thevenet, présidente de l'association PRESAGE.



caue

## Lancement d'études avec le CAUE

### Pour la construction d'un « Centre Rural d'Animation » à Tourtoiron et pour la réhabilitation du bâtiment de la place de la République, appelé aussi « le Prieuré ».

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le 8 novembre 2019 une convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE sur ces 2 projets chers aux Saillansons.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme départemental indépendant participant au soutien et à la solidarité entre les collectivités. Il est notamment l'outil des communes, des groupements de communes pour éclairer la décision politique des élus.

Ancien gîte rural, identifié comme emplacement possible d'un futur Centre rural d'animation



a) La commune de Saillans réfléchit depuis plusieurs années à la **salle des fêtes communale**, abritée dans le tènement République - place du marché : ancienne et particulièrement vétuste, elle nécessiterait des travaux trop importants de restructuration technique et de mise aux normes réglementaires, sans pour autant répondre aux nouveaux besoins des habitants d'une salle festive et culturelle.

Dès 2015, un Groupe d'Action Projet (GAP) 'Salle des fêtes et salles communales', composé d'une vingtaine d'habitants, a travaillé sur les grands principes d'un nouvel équipement en remplacement de l'actuelle salle des fêtes. Il s'est notamment appuyé sur les réflexions de la municipalité précédente déjà accompagnée par le CAUE de la Drôme («Aide à la décision pour la localisation et la programmation d'équipements publics» Janvier 2014).

Les conclusions du GAP, validées par une votation citoyenne, portent sur la création d'un centre rural d'animation d'une grande capacité d'accueil pour permettre l'organisation de fêtes, marchés, expositions, concerts et spectacles, centre soutenu par les habitants, les professionnels et les associations ; les surfaces estimées à plusieurs centaines de m<sup>2</sup> sont localisées sur le site de l'ancien gîte communal aujourd'hui désaffecté, au quartier de Tourtoiron, jouxtant le centre ville et les bords de la Drôme.

La mission du CAUE consistera à aider la commune à préparer et mettre en œuvre le projet de construction de ce centre rural d'animation, en collaboration avec le GAP déjà constitué et avec le conseiller énergie du territoire, qui sera sollicité par la commune.

Plus précisément, les éléments de mission seront les suivants :

- Appui à la programmation de l'équipement public
  - approfondir et mettre en forme le programme fonctionnel de l'ensemble de l'équipement
  - faire préciser les attentes en matière de qualité dans les domaines de l'urbanisme, architecture, paysage, environnement et énergie (ces deux derniers points seront spécifiquement étudiés avec le conseiller énergie)
  - proposer une enveloppe prévisionnelle pour l'opération ; le document rendu servira de cahier des charges à la consultation de maîtrise d'œuvre.
- Appui au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le respect du Code de la commande publique.
  - conseiller la commune sur la procédure la plus adaptée au projet
  - aider la commune dans l'organisation et le déroulement de la consultation de maîtrise d'œuvre (écriture du règlement de consultation et de l'avis d'appel, organisation et présence en commissions de sélection des candidatures et des offres, rédactions des PV)
- Accompagnement au démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre
  - suivre aux côtés des élus le projet confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réalisation de l'Avant-Projet-Sommaire (niveau de précision nécessaire pour les dépôts de demandes de subventions).

b) La commune de Saillans est propriétaire d'un **tènement immobilier (« le Prieuré »)**, place de la République, implanté en bordure de la rivière Drôme. L'ensemble comprend deux entités bâties accolées mais distinctes : un bâtiment principal de 932 m<sup>2</sup> de plancher sur quatre niveaux (hors combles), et une adjonction de 513 m<sup>2</sup> de plancher, comportant trois niveaux (hors combles) Les deux bâtiments abritent notamment La Poste et le centre de tri, la salle des fêtes, la salle

## Aménagement



polyvalente et six appartements dont quatre sont loués à bail précaire. Les bureaux du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme occupent l'un d'entre eux. Bien qu'ayant fait l'objet de travaux à plusieurs reprises, ces bâtiments sont aujourd'hui très dégradés.

En 2012, la commune a fait établir un diagnostic architectural. Ce travail a mis en évidence la nécessité de travaux très lourds, particulièrement dans le « bâtiment annexe » (aile est) – de faible qualité architecturale – pour lequel une démolition a été envisagée. Divers scénarios de restructuration ont été proposés.

Aujourd'hui, la collectivité souhaite reprendre ces réflexions sur le devenir de ce patrimoine particulièrement bien situé au cœur du bourg. Quelques éléments ont déjà été actés : la salle des fêtes quittera cette implantation comme indiqué au préalable ; le SMRD, actuellement trop à l'étroit, construit de nouveaux locaux à Vercheny ; la « salle polyvalente » destinée notamment à des réunions d'associations restera dans l'immeuble.

**Des pistes de programme déjà envisagées seront travaillées avec les citoyens lors de réunions participatives :** installation de commerces, conservation du centre de tri, délocalisation éventuelle de la poste au sein de la future « Maison France Service » initiée par le Forum, implantation d'ateliers d'artistes/artisans (il semble qu'il y ait un besoin et des demandes exprimées), création de logements et/ou de logements pour personnes âgées, création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine...

La mission du CAUE consistera à aider la commune à définir les éléments du programme et à approcher la faisabilité spatiale de leur réalisation sur le site, en s'appuyant sur les éléments d'état des lieux existants et sur le diagnostic déjà réalisé par l'équipe le CAUE. La conduite de ce projet associera un ensemble d'acteurs et de partenaires, habitants, techniciens, institutions telles que la Chambre de commerce et d'Industrie, les bailleurs sociaux, le Département, La Poste, etc...

Le calendrier d'exécution de ces deux études sera publié fin décembre, début janvier. ■

## Nouvelles du Forum

## Maison de services au public

Le Forum s'est porté candidat pour obtenir le label d'Etat « Maison France Services » (MFS) qui remplacera à terme celui de « Maison de services au public » (MSAP) détenu depuis septembre 2015. Décidé par le gouvernement dans le cadre de la dématérialisation croissante des démarches administratives afin d'ouvrir aux habitants davantage de services de proximité, le Forum verra son panel de services élargi, au profit des habitants de Saillans et de ceux des villages alentours.

## Espace de vie sociale

Début 2020, l'association va renouveler son agrément « espace de vie sociale » délivré par la CAF pour une durée de 3 ans. Depuis plusieurs mois, des enquêtes de territoire ont été menées auprès des habitants dans le but de recueillir leurs besoins et d'imaginer de nouveaux services.

Il en ressort quelques propositions nouvelles comme la programmation de conférences thématiques (éducation, solidarité, environnement...), des sorties culturelles, des achats groupés, un panneau de communication pour les habitants. L'équipe réfléchit à réaménager l'espace pour faciliter la lecture et la visibilité des informations.

## Espace public numérique

Le Forum participera début 2020 à la mise en place du **pass numérique**. Les bénéficiaires pourront accéder à des services d'accompagnement numérique. Un choix vaste de thèmes sera possible via un catalogue de modules. Visant à réduire la fracture numérique, il sera initialement proposé à un public sénior ou aux personnes bénéficiaires du RSA.

Cette prestation sera prise en charge par un tiers-payeur.

La Drôme est territoire pilote du dispositif, en attendant un déploiement à l'échelle nationale.

Le Forum sera également structure référente dans l'accompagnement au PIX.

Pix est le service public en ligne permettant d'évaluer les compétences numériques de personnes souhaitant obtenir un certificat de leurs aptitudes, notamment des personnes en recherche d'emploi afin de valoriser leurs compétences. ■



Le coin *Economie***De l'Utopie...**

En Biovallée, territoire école depuis plus de 20 ans, on a vu le vent tourner et le thermomètre grimper depuis longtemps : ici, pas de résignation, de l'action ! Fort de ses pionniers et expériences collectives, tout le territoire s'est engagé dans une transition globale et profonde. Collectivités locales, entreprises, associations, citoyens, ont fait de la Biovallée un Territoire d'Innovation sans précédent ! En 2030, *exit* les passoires thermiques et les pratiques énergivores : on a réduit de moitié notre consommation d'énergie et celle dont on a besoin, on la produit. Du soleil, du vent, de l'eau et un peu d'hydrogène nous suffisent et c'est 100 millions d'euros annuels qui restent sur le territoire ! *Exit* la menace des pollutions, des sols moribonds et des risques sanitaires : notre clairette est bio, la permaculture et la filière PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) protègent la nature et créent de nombreux emplois. Avec près de 80% des surfaces agricoles en bio, ça gazouille dans les champs et dans les assiettes jusqu'aux agglomérations avoisinantes ! *Exit* le gâchis, les enfouissements, les déchets qui font des kilomètres. Transformation, récupération, réparation : notre économie est circulaire et solidaire ! *Exit* les routes sillonnées par les voitures, camionnettes, poids lourds à moitié vides. Le transport collectif est densifié, les flux sont optimisés, les véhicules sont partagés. Ça fait beaucoup de CO<sup>2</sup> et d'argent économisés ! Et quelle fierté de former les jeunes générations aux nouveaux métiers et d'inspirer de nombreux territoires ruraux. Notre Biovallée est vivante et bien vivante, par tous et pour tous !

**Au Réel...**

L'appel à projets TIGA « Territoire Innovant de Grande Ambition » a été lancé par l'Etat en 2018. Il était doté de 450 millions d'euros dont 300 en investissement direct dans des entreprises, et 150 en subvention de projets.

Les 3 intercommunalités de la Vallée de la Drôme (CCVD – CCCPS – CC Diois\*) ont décidé d'y concourir ensemble et de confier à l'Association Biovallée l'élaboration, l'écriture et la présentation du dossier de candidature, en même temps que la coordination de leurs 3 structures. Grâce à cette synergie, le territoire Biovallée a été élu parmi la vingtaine de territoires à l'échelon national, dont 2 en Drôme, et pour un montant total de 18,7 millions. Ces sommes, réparties au ¾ au secteur privé et ¼ au secteur public, sont donc affectées à des projets qui ont été travaillés, validés et sélectionnés (voir la carte) autour de quatre grands axes que sont la mobilité, les énergies renouvelables, l'agro-écologie et l'économie circulaire. Pour Saillans, c'est principalement autour des deux premiers axes que se concentreront les actions. Il est également prévu

## TIGA « Territoire Innovant de Grande Ambition » 2030 en Biovallée...



la création d'un pôle d'innovation rurale et de formation qui sera le carrefour des connaissances et des bonnes pratiques en matière de transition écologique.

Si vous souhaitez soutenir, voire rejoindre Biovallée, qui est essentiellement animée par des bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter via [biovallee.net](http://biovallee.net), ou adhérer par « helloasso ». La commune de Saillans y adhère depuis 2014 ! ■

\*Communauté de Communes du Val de Drôme – Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Communauté de Communes du Diois

### MARCHÉ : une année satisfaisante mais un bilan mitigé pour les forains



L'année 2019 a confirmé une belle attractivité du marché de Saillans avec 100 à 110 stands l'été. Un public fidèle consolide les forains alimentaires. Par contre,

pour les forains non alimentaires, l'année est plus mitigée, et très variable en fonction des produits proposés.

Au niveau communal, la mise en place des abonnements permet toujours de faciliter cette gestion. La commission du marché du 18 novembre a confirmé qu'il n'y a pas eu de conflits importants et que l'ambiance est agréable. Ce dont nous nous félicitons. Nos plus sincères remerciements à Thierry Pellissier et Pascal Grimaud pour cette situation vraiment positive.

**Nouveautés : encore plus de transparence aussi au marché !** La prochaine élection de délégués aura lieu le dimanche 10 mai 2020, une urne sera placée au centre du marché, ainsi les forains pourront voter directement sur place. Le dépouillement se fera devant tout le monde par les délégués. ■

## Economie locale, ça roule !

Et de trois ! C'est le Court bouillon qui le 7 novembre a bouclé la chaîne des déménagements, après l'espace de co-working dit « le 36 » en octobre et le cabinet des kinésithérapeutes en septembre, chacun ayant, à peu de chose près, doublé sa surface.

Simultanément, s'installait l'atelier de cycles de Mickaël Black et l'activité de restauration-traiteur de Raphaële Sellier. Entrons chez chacun d'eux !



→ Au Centre de soins Le Solaire, situé au rond-point du Collet, ce sont 6 praticiens qui se partagent les espaces tout neufs, lumineux, spacieux, fonctionnels, dotés de nouveaux matériels, et répartis autour d'un patio central et d'espaces communs en partage (salle d'attente, sanitaires, cuisine). Côté parties individuelles, vous entrez à droite dans l'espace des deux kinésithérapeutes, Olivier Loyal et Corie Comba, qui partagent un plateau technique dédié à la rééducation fonctionnelle et plusieurs salles de massage pour des soins individuels. De l'autre côté, c'est Sarah Allouche, la podologue qui partage sa salle de consultation avec Elsa Denis et Emma Littorin les deux ostéopathes, et qui dispose maintenant d'un atelier pour la conception des semelles orthopédiques. Enfin, Fanny Gelas, l'orthophoniste, travaille dans une salle de consultation à elle. Si chaque praticien garde son statut individuel et libéral, cette nouvelle proximité a été pensée pour faciliter la communication entre les différents professionnels de santé au bénéfice de l'accompagnement des personnes qui les consultent. La question de l'accès et de la mobilité a elle aussi été réfléchi; si l'implantation incite les plus courageux à se remettre en selle, une collaboration a été prévue avec différents moyens de transports, taxi, tuk tuk vélo, et une place de parking est réservée aux personnes à mobilité réduite. Chaque praticien consulte sur RV.



→ Pour le « 36 », maintenant situé au 50 route de la Gare, c'est à dire au point I, tout a changé, la taille, la luminosité, la vue sur la Drôme, la répartition des espaces intégrant en plus une salle de réunion, un espace plus intime pour téléphoner ou recevoir, un coin repas convivial, et d'autres encore qui restent à aménager.

Grâce à cette extension, qui a aussi coïncidé avec la rentrée, entre les permanents et les « voltigeurs » - entendez ceux qui utilisent ponctuellement le lieu - ils sont quasi 36 à travailler au « 36 » ! Et cette montée en flèche n'a pas changé les principes majeurs et remarquables que sont le fonctionnement basé sur le volontariat et le prix libre, l'un et l'autre générant aujourd'hui une situation pérenne et une trésorerie sereine. Il faut pointer des conditions de loyer favorables jouant dans le champ de l'économie locale et une péréquation entre des occupants appartenant à des structures 'assises' permettant l'accès à des individuels et à des auto-entrepreneurs à plus petits moyens. Même si l'ensemble du montage requiert une vigilance constante pour assurer les équilibres financiers et humains, comme toute activité d'ailleurs, il faut reconnaître que c'est une belle réussite sur le champ de l'emploi. Un comité de pilotage se réunit tous les 2 mois environ pour répartir les tâches de gestion des conventions, de comptabilité, d'informatique, de gestion des clés, des abonnements, des factures, l'organisation des travaux ... D'ailleurs, il faut entrer au '36', car c'est actuellement plus beau dedans que dehors et la nouvelle installation a fourni des idées pour donner prochainement une meilleure visibilité à ce nouveau lieu.

Le coin Economie



→ Au n° 36 de la grande rue, c'est comme un nouveau Court bouillon qui s'est ouvert sur un très bel espace de forme carrée plus propice à la présentation des produits et à la rencontre des chalands. C'est beau, agréable, bien éclairé, ça donnerait presque envie d'y boire un petit café et d'y rester. Et nouvelle coïncidence, avec l'arrivée prochaine d'un nouveau producteur de fruits, jus et fruits transformés, ils sont 36 producteurs réguliers et quelques occasionnels à présenter leurs produits dans les rayons. Cette association de producteurs fonctionne toujours sur les principes de l'économie locale et des circuits courts, du partage et de l'échange. **Les permanences reposent maintenant sur près de 20 producteurs, au lieu de 8 au démarrage il y a 2 ans ½**, ce qui permet d'alléger la charge des pionniers, de mieux se connaître entre eux, et à nous clients de faire connaissance avec celles et ceux qui remplissent nos assiettes. Cette forme de travail présente aussi une valeur peu visible et pourtant essentielle ; elle soutient et encourage l'engagement dans une forme d'agriculture, difficile, exigeante, peu lucrative et respectueuse des hommes et des sols. Et pour nous habitants, elle offre des produits de qualité, cueillis frais - le jardin est au Court bouillon - et permet une proximité relationnelle qui donne sens à nos achats. Et, cerise sur le gâteau, les membres du bureau, qui se réunit tous les mois, disent le faire, non comme une contrainte, mais avec bonheur et gaité comme si l'intérêt de faire et de construire ensemble se vivait sur tous les plans. Des formes d'entraide s'organisent, parfois entre producteurs, parfois pour faciliter des livraisons, et même de manière suivie puisque la comptabilité est assurée en binôme avec une bénévole et un producteur. Ce déménagement à la porte à côté représente donc pour tous une belle opportunité.



→ **Mickaël Blake a choisi le n° 8 de la grande rue** pour vivre et pour installer son atelier de réparation-entretien de vélos « Black & Cycles ». Adhérent au vélo club de Saillans et en selle depuis 20 ans, c'est un passionné Mickaël, à la « sensibilité verte » et qui connaît très bien le secteur et les habitants qui roulent. Originaire de Combovin, le choix de s'installer à Saillans n'est pas le fruit du hasard. L'aménagement récent de la « Vélo Drôme », le potentiel de développement du vélo dans le secteur, le caractère rural de l'environnement sont autant d'atouts au service de **sa motivation : créer quelque chose d'artisanal « à l'ancienne »** et de convivial. Vous ne trouverez pas chez lui une rangée de vélos de marques à vendre mais la possibilité de faire réparer le vôtre, d'acheter sur commande celui qui vous conviendra grâce à des conseils personnalisés, ou de composer avec lui un montage « à la carte » **ou encore de vous procurer des pièces pour remettre en service celui auquel vous êtes attaché**. Que vous rouliez route, chemins, voyage ou électrique, il répondra à vos besoins d'entretien, de réparation, de conseils et vous accueillera toujours comme un voisin ou un ami. D'ailleurs vous risquez d'en rencontrer des voisins car c'est aussi un lieu où on a envie d'échanger, de papoter cycles et même au delà. Son passé d'éducateur sportif explique peut être cela ! Il démarre à peine qu'il a déjà de nouvelles perspectives comme celles d'élargir son activité à la vente d'occasion, à la location et dans une vallée qui envisage d'améliorer la mobilité et de développer le tourisme vert, ça résonne bien. Ses horaires de basse saison sont actuellement les mardis et vendredis de 15h à 18h30 et les jeudis et samedis de 9h à 13h. Mais ça aussi ça va bouger et le mieux est de l'appeler au 06 27 48 29 26 ou de visiter sa page facebook : <https://www.facebook.com/blackandcycles/>



**Découvrez la diversité des activités à Saillans !**

Trouvez tous les contacts locaux dans le mémento des acteurs économiques de Saillans, disponible en mairie et téléchargeable sur [www.mairiedesaillans26.fr](http://www.mairiedesaillans26.fr), ou sur l'annuaire en ligne <http://www.activites.mairiedesaillans26.fr>

## Le coin Economie



→ C'est au 70 route de la gare, la porte voisine de celle du nouveau « 36 », que Raphaële Sellier vit et a démarré l'été dernier, après un temps d'aménagement et de mises aux normes, une nouvelle activité de restauration rapide et de traiteur végétarien et végétalien, nommée « Les 3 Colombes » en référence aux becs, à Roche Colombe et à ses 3 petites filles. C'est d'ailleurs un mélange subtil de transition professionnelle, de respect de sa vie de famille, et de ses goûts de servir, recevoir et transmettre au monde par la cuisine qui se retrouve dans les plats qu'elle prépare avec soin. Alors bien entendu les produits sont locaux, les circuits courts, la fabrication maison, avec la qualité et la fraîcheur qui vont avec. Son orientation végétalienne (sans aucun produit animal à la différence des végétariens qui s'abstiennent de viande et de poisson mais qui consomment des œufs et du fromage) répond à une nouvelle demande. C'est à vous de composer votre repas, selon vos goûts, vos sensibilités

et vos préférences, avec entrée et/ou plat complet seul, avec ou sans pain maison, ou sandwich, plus un petit dessert s'il vous reste de la place, ou simplement des biscuits. Sur commande c'est mieux, et c'est tous les jours à midi, sauf le samedi, entre 11h et 14h30 que vous pouvez venir chercher votre repas. Il vous en coûtera autour de 7 à 8 € pour un repas complet. Le mieux c'est encore d'essayer et pour être sûr, de commander au 06 41 01 44 80. « Dans la joie de vous servir » est une façon de Raphaële de se présenter.

Si tous ces acteurs économiques travaillent dans des domaines professionnels qui leur sont propres, il y a bien des points communs entre toutes ces activités nouvelles ou en expansion. Qu'est-ce qui relie ces professionnels de la santé, de l'agriculture, du vélo, de la restauration et les presque quatre dizaines de travailleurs indépendants réunis au sein de l'espace de co-working, si ce n'est **l'envie et l'intérêt de faire ensemble et dans la proximité**. C'est là semble-t-il que chacun s'y retrouve et, ensemble, donne le meilleur de lui-même, pour lui et pour son activité. Et c'est là aussi que le client semble trouver sa satisfaction, la preuve, il a fallu agrandir ! N'est-ce pas, entre autre, la « marque de Saillans », un village dont l'activité économique ne cesse de progresser quand tant d'autres voient chaque année des devantures se vider, des rideaux se tirer et des emplois se perdre ? Souhaitons à chacun de profiter de l'élan personnel et économique auquel il contribue pour le village !

## Nouveaux commerces, Saillans en tête sur le territoire

**Depuis 2014, la commune avec la participation d'habitants a investi son énergie et des heures de travail pour soutenir l'économie locale de proximité :** 2 éditions de « La semaine de l'économie locale », page internet dédiée, articles, livret habitant, nouvelle signalétique et nouvelle carte des acteurs économiques et touristiques, ré-enchantement des nuits hivernales par de nouvelles illuminations sur l'ensemble des axes commerçants, réorganisation du marché et de son règlement, piétonisation de la grande rue sur de plus longues périodes (dorénavant possible tous les dimanches toute l'année), la création du petit marché du mercredi en saison estivale qui a donné naissance au magasin des producteurs. Mais également la défense et le soutien des services aux publics pour conserver un cœur de village dynamique et attractif : nouveau distributeur de billet, train, poste, MSAP.

Choix de localiser la Maison de Santé, le futur centre de loisirs et périscolaire, au centre bourg plutôt qu'en périphérie, ce qui consolide le flux potentiel chez les commerçants.

Sans oublier l'ensemble des événements, festifs, culturels, sportifs ou médiatiques qui ont apporté leurs lots de visiteurs tout au long de l'année, profitant d'un hébergement, d'un restaurant et de bien d'autres achats locaux.

L'étude récente (automne 2019) et obligatoire du DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial) montre que la part des commerces installés depuis moins de 5 ans implantés au centre du village (au moins 5 nouveaux commerces) est de 68,8% à Saillans, en tête sur le territoire ! (voir schéma page suivante).

 (suite p. suivante)

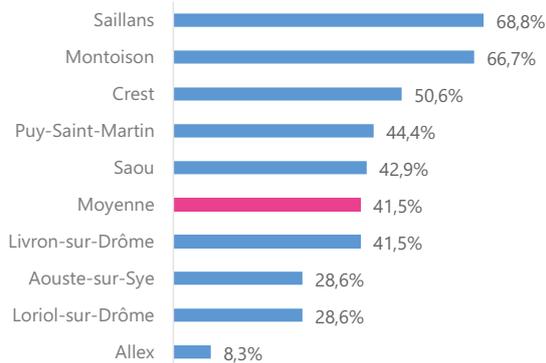
**PART DES COMMERCES INSTALLES DEPUIS MOINS DE 5 ANS ET IMPLANTES EN CENTRALITE, PAR COMMUNE (au moins 5 nouveaux commerces)**

Schéma issu de l'étude "Elaboration du volet commerce du SCoT & DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial)" présenté le 13 novembre 2019

**Nous savons aussi qu'être commerçant n'est pas facile.** Les contraintes horaires, les charges et la complexité administrative n'aident pas. Contrairement aux idées reçues, les gains ne sont pas à la hauteur de l'implication et de l'énergie déployée ; c'est avant tout une passion qui anime nos commerçants.

C'est pourquoi les élus et un grand nombre de citoyens engagés sont attentifs, bienveillants, et ce malgré des critiques, afin de continuer nos efforts et soutenir l'économie locale, source de relations humaines et d'une vie de village que l'on nous envie tant ailleurs.



La commune de Saillans est lauréate à l'appel à projets "centres villes et villages" (voir page suivante). Cela permettra d'avoir les moyens de continuer nos actions : embellir, réhabiliter l'ancien, implanter de nouvelles activités et conforter l'existant, réaménager les espaces avec toujours **ces valeurs qui font notre force : l'accueil et la convivialité !**

## L'agriculture est aussi à l'ordre du jour !

Elle n'est pas oubliée. Malgré le questionnement légitime de nos concitoyens sur l'impact de certains produits phytosanitaires (qui donnera lieu à une réunion publique sur les pratiques et leur usage réel), **peu de communes se mobilisent sur cette question ; Saillans fait là encore exception.**

Le travail de nos agriculteurs a permis à travers les siècles de construire nos paysages, de façonner

une part de notre identité, de concilier l'ouverture des paysages avec la proximité de la forêt et des espaces naturels sensibles, force d'attraction pour les nouveaux habitants et les visiteurs faisant halte au village.

Depuis 2015, La commune a entamé un long travail prospectif sur les « biens sans maître », terres délaissées, abandonnées, successions perdues...

Celui-ci permettra de co-construire ensemble une vraie politique sur la nouvelle destination à donner aux terres agricoles, telle que l'adaptation des pratiques en réponses au réchauffement climatique, la signature de baux ruraux environnementaux, l'installation de nouveaux agriculteurs, imaginer une coopérative maraîchère pour alimenter la cantine, conforter les exploitations agricoles fragiles ... investir le foncier naturel et forestier afin de renouveler nos forêts, source de puit carbone.

La phase 1 a permis à la commune de récupérer 18 hectares de "biens sans maître" de propriétaires dit "inconnus".

La phase 2 est en cours et permettra, selon la SA-FER, d'identifier une vingtaine d'hectares supplémentaires de "biens sans maître" dit "connus, identifiés par un état civil".

Le jeudi 28 novembre, lors d'un comité de pilotage public, la commune a invité Mme BARRAY, Chargée de mission développement rural de la Drôme, afin de nous présenter l'outil Aménagement Foncier Rural du département, à disposition des Collectivités pour les accompagner sur la restructuration du foncier rural.

C'est un outil de réorganisation du parcellaire, qui favorise le regroupement de parcelles morcelées et dispersées.

Il permet donc aux exploitants agricoles et forestiers volontaires d'améliorer leurs conditions d'exploitation, et aux propriétaires de valoriser leurs biens.

Il intègre également les composantes territoriales et environnementales au même niveau que les enjeux agricoles.



Présentation de l'outil « Échanges et Concessions amiables d'Immeubles Ruraux et Forestiers » qui serait retenue par la commune de Saillans :

(suite p. suivante)

## Le coin Economie

Caractéristiques :

- Échanges entre propriétaires pour effectuer des regroupements de parcelles
- Amélioration souhaitée des structures foncières de l'exploitation
- Basé sur le volontariat
- Les échanges peuvent comporter des soultes, déterminées par accord amiable entre les intéressés
- Possibilité de cessions de petites parcelles.
- Pas de nouveau bornage des parcelles.

- Pas de classement des sols et pas de travaux connexes
- Animation d'une durée d'environ 12 à 24 mois pour obtenir un résultat intéressant
- Financement : l'animation et le coût des échanges **financés à 100% par le Département.**

Les modalités de mise en œuvre et de la participation citoyenne sur cette action seront à nouveau évoquées lors d'un comité de pilotage en début d'année 2020. ■

## Appel à projets "centres-villes et villages" : un nouvel atout pour Saillans



La commune a répondu fin septembre à un appel à projets lancé avant l'été par le département. Il s'adressait aux 364 communes drômoises. Saillans figure parmi les dix communes Drômoises retenues qui ont remporté l'appel à projet.



Le 2 décembre, Vincent Beillard, représentant l'équipe municipale, a défendu la candidature de Saillans sur l'appel à projets « centres villes et villages » à l'hôtel du département de la Drôme à Valence. Ses arguments ont convaincu une quinzaine d'élus et de techniciens, et le dossier de Saillans a été retenu !

Rappelons que seulement une dizaine de communes ont été sélectionnées sur un projet ouvert aux 364 communes de la Drôme. Le dynamisme du village, aussi bien économique qu'associatif, et l'engagement des élus pour conforter et développer un cœur de village vivant a permis de convaincre. C'est suite à travail de diagnostic et de co-construction, ces 5 années autour de la participation citoyenne que les enjeux ont été identifiés et présentés dans ce projet.

Trois axes le structurent et préparent l'avenir du village avec comme cap, la transition énergétique et climatique :

- **L'accès à la gare facilité et sécurisé** pour les piétons, les vélos, l'accès aux bus, mais également le futur parking visiteurs, l'embellissement de l'entrée du village. Opération qui s'inscrira dans le Contrat Régional d'aménagements de mobilités vertes « Abords des gares et haltes ferroviaires » auxquels les futurs élus s'attèleront en 2020, afin de prétendre à un financement de 50% des travaux supplémentaires !
- **Le réaménagement du boulevard de l'Écho**, qui accompagnera naturellement le nouvel accès à la future crèche et la sécurisation de l'école, le

stationnement, l'embellissement paysager et patrimonial de cet axe emblématique, sans oublier la réfection des réseaux eau-assainissement-pluvial.

- **La réhabilitation du bâtiment de la Place de la République** (gouffre énergétique) et de ses usages, à conforter comme la poste et le tri postal, ou à inventer, à créer, voire à innover, sans oublier la place du marché.

**Innovant, le département l'a été aussi dans les conditions de cet appel à projet :** des modalités de concertation avec la population ont dû être présentées et motivées, et c'est un atout important et une légitimité reconnue pour Saillans. C'est donc pour tous les Saillansons une nouvelle aventure qui s'ouvre. C'est avec eux, accompagnés de l'expertise de bureaux d'études que les projets seront définis.

Tous les élus se réjouissent. Tout au long de la mandature, ils se sont mobilisés pour accéder à un taux de subvention maximum et, cette fois encore, le résultat est bien là et permettra d'engager plus facilement des investissements d'avenir.

Le Département **va subventionner les prestataires spécialisés pour les accompagner** (programmation, faisabilité, concertation et participation habitante...) **à hauteur de 50%** du coût hors taxes. De plus, il va accorder **les crédits prioritairement aux communes passant par ce dispositif et mobilisera un bonus de 10 % sur certaines aides**. Saillans dispose donc là d'un atout supplémentaire et cela va faciliter l'investissement pour les prochaines années.

A savoir, la commune d'Aouste-sur-Sye a été également retenue. ■



Vogue 2019 - Un spectacle de rue réussi de la compagnie Desmodium & Cie le dimanche 18 août.



### Saillans aux 50 ans de la Fondation de France

Lors de "Voix d'avenir", l'évènement de partage d'informations autour des démarches participatives, le 14 novembre 2019, la mairie de Saillans a été invitée à témoigner. Découvrez le tableau de bord de cette journée riche et intense : <https://voixdavenir.fondationdefrance.org/html/> ■



"Festival du La" : la musique classique dans la rue - septembre 2019.



Journée du patrimoine 2019



Le grand repas à la cantine du 19 octobre 2019.



Semaine bleue - Une soupe au pistou pour les aînés le 10 octobre 2019.

Photos souvenir



9 novembre 2019 - Présentation du nouveau drapeau des sapeurs-pompiers de Saillans aux élus des communes du pays de Saillans.



Commémoration du 11 novembre 2019.



Novembre 2019 - Pose des illuminations avant le marché de Noël par les 3 agents municipaux.



Samedi 23 novembre, on défend notre service public. Une délégation du village s'est rendue à Crest pour remettre les pétitions au responsable de secteur de la Poste.



23-24 novembre 2019 - 31 exposants au Marché de Noël artisanal organisé par la Palette de Gribouille.



6 décembre 2019 - Téléthon : animations organisées par 9 associations en face de la mairie et de l'école



## Révision du PLU : la dernière étape

L'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme et 3 autres projets liés à la révision du PLU (zonage d'assainissement des eaux usées, zonage d'assainissement des eaux pluviales, Périmètre Délimité des Abords autour de l'église Saint Géraud) se terminera le samedi 4 janvier 2020.



Le commissaire-enquêteur, M. André Roche, reçoit en mairie aux heures de permanences. Au jour de distribution de la lettre d'info, les dernières dates sont le lundi 23 décembre 2019, de 9h à 12h et le samedi 4 janvier 2020, de 9h à 12h.

Le commissaire-enquêteur ne prendra en compte que l'ensemble des contributions qui lui seront parvenues durant la durée de l'enquête, c'est à dire entre le 30 novembre 2019 et le 4 janvier 2020 midi. Tout courrier qui serait parvenu en mairie avant ou après ne pourra être retenu.

Il faut également noter que ces contributions seront rendues publiques et seront consultables par tout un chacun (en mairie et sur ce site internet), au fur et à mesure de leur arrivée en mairie.

Par ailleurs, les avis des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambre d'agriculture, etc.), pour certains obligatoires, pour d'autres facultatifs, sont aussi accessibles sur le site internet ou en mairie.

**A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie de SAILLANS, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.**

Il pourra y avoir des modifications au dossier de PLU, uniquement suite aux avis des Personnes Publiques Associées et au rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, mais sans que celles-ci remettent en cause l'économie générale du projet. Une réunion avec l'État ou les personnes publiques associées) PPA sera peut-être nécessaire en vue de ces modifications.

**La délibération définitive d'approbation du PLU et des 3 autres projets devrait avoir lieu courant février 2020. Une publicité spécifique sera effectuée. Le nouveau PLU entrera en vigueur dès l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité de la délibération et de l'arrêté préfectoral. Le délai de recours est de 2 mois.**



✓ **Lien utile** : <https://www.mairiedesaillans26.fr/menu-principal/revision-plu/enquete-publique-relative-a-la-revision-du-plan-local-durbanisme-et-3-autres-projets>

**Secrétariat et services** Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr) • [www.mairiedesaillans26.fr](http://www.mairiedesaillans26.fr)  
Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre** [police.rurale@mairiedesaillans26.fr](mailto:police.rurale@mairiedesaillans26.fr)

**Compétences et commissions de la mairie de Saillans** Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1<sup>ère</sup> adjointe [mairie1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr](mailto:mairie1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr)  
**Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, [travaux@mairiedesaillans26.fr](mailto:travaux@mairiedesaillans26.fr) • **Vivre longtemps au village, santé, social** Annie MORIN, Agnès HATTON, Josselyne BOUGARD, [social@mairiedesaillans26.fr](mailto:social@mairiedesaillans26.fr) • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, [jeunesse@mairiedesaillans26.fr](mailto:jeunesse@mairiedesaillans26.fr) • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, [associations@mairiedesaillans26.fr](mailto:associations@mairiedesaillans26.fr) • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, [economie@mairiedesaillans26.fr](mailto:economie@mairiedesaillans26.fr) • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER [environnement@mairiedesaillans26.fr](mailto:environnement@mairiedesaillans26.fr) • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Patrick THEVENET, [finances@mairiedesaillans26.fr](mailto:finances@mairiedesaillans26.fr) • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS, Philippe SAULNIER [commissions@mairiedesaillans26.fr](mailto:commissions@mairiedesaillans26.fr) • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Fernand KARAGIANNIS [relation@mairiedesaillans26.fr](mailto:relation@mairiedesaillans26.fr) • **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillère départementale** Martine CHARMET • **Sénateur** : Bernard BUIS

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1<sup>ère</sup> adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Ont participé à ce numéro : Florence Alicot, Pascal Denavit, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot • Téléchargeable aussi sur [www.mairiedesaillans26.fr](http://www.mairiedesaillans26.fr) • Photo de couverture : Michel Morin • Autres photos : Anne-Marie Croizet, Michel Morin, SMPA, Fernand Karagiannis, Philippe Perroud • Impression Véziant imprimeur Crest • HIVER 2019